



**2015/2324(INI)**

03.02.2016

## **PROJET D'AVIS**

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission du développement régional

sur la stratégie de l'UE pour la région alpine  
(2015/2324(INI))

Rapporteur pour avis: Jérôme Lavrilleux

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission du développement régional, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que la région alpine est l'une des régions les plus dynamiques, innovantes et compétitives d'Europe, qu'elle est dotée de caractéristiques géographiques et naturelles uniques;
- B. considérant que des réponses spécifiques doivent être apportées aux problématiques que sont la mondialisation, le vieillissement de la population, le phénomène de "fuite des cerveaux", le changement climatique, les risques naturels de grande ampleur, le défi énergétique, la saisonnalité et la pluriactivité;
- C. considérant que la libre circulation des personnes est un prérequis pour atteindre les objectifs de cohésions économique, sociale, territoriale, environnementale, afin de parvenir à une compétitivité forte et durable, et de permettre un accès équitable à l'emploi;
  - 1. souligne l'importance d'accroître le potentiel économique des secteurs stratégiques que sont l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, l'énergie, la bioéconomie, les bioproduits, la santé et les technologies de pointe, avec un soutien fort aux PME dont les centres de recherche doivent se rapprocher;
  - 2. insiste sur la nécessité de créer un environnement favorable à l'innovation et à la recherche avec des stratégies de spécialisations intelligentes et le renforcement des liens entre les atouts complémentaires de la région alpine et ses intérêts;
  - 3. rappelle la pertinence de favoriser la pluriformation et des formations en adéquation avec le marché du travail et ses secteurs stratégiques, avec notamment des centres de formation spécifiques et un centre d'emploi régional multilingue en ligne;
  - 4. appelle à renforcer la durabilité de la connectivité des transports au sein de la région et avec le reste de l'Europe et à encourager leur intermodalité pour le développement de la région et le bien-être de ses habitants;
  - 5. met en évidence l'importance de l'accès à une connexion Internet haut débit et aux services numériques.